



SIMON ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact Media
Enderby
Cyril Chassaing
Tel : 01 45 26 18 52
cch@enderby.fr

Franklin Brousse, spécialiste du droit des NTIC et des projets d'externalisation rejoint Simon Associés

Paris, le 10 mars 2009. Le cabinet d'avocats Simon Associés accueille Franklin Brousse en qualité d'Avocat pour prendre la responsabilité des dossiers informatiques, nouvelles technologies et externalisation.

Spécialiste en droit des Nouvelles Technologies d'Information et de la Communication (NTIC) – informatique, Internet, télécommunications –, Franklin Brousse interviendra en conseil comme en contentieux dans l'accompagnement juridique des entreprises menant des projets technologiques et innovants et des projets d'externalisation, de la préparation des appels d'offres à la négociation des contrats.

Avocat au Barreau de Paris depuis 1997, **Franklin Brousse**, 38 ans, a débuté sa carrière au sein du cabinet Alain Bensoussan, avant de créer en 2002 son propre cabinet d'avocats (cabinet FBA) spécialisé en gestion des risques juridiques et technologiques des entreprises privées et publiques. En 2004, il rejoint le cabinet Bird & Bird où il a principalement la charge des activités liées à la rédaction et à la négociation de contrats informatiques et d'externalisation ainsi que l'accompagnement des projets Internet et notamment Web 2.0. Précurseur, il est l'un des premiers avocats à s'être intéressé à l'impact juridique des nouvelles technologies et des tendances technologiques telles que le Wifi, le RFID et le Web 2.0 pour les entreprises.

A propos de Simon Associés

Fondé en 1992, Simon Associés est un cabinet d'avocats d'affaires reconnu, regroupant plus d'une vingtaine d'avocats et juristes à Paris et à Lyon, dont l'activité est principalement orientée vers les PME/PMI, de toutes formes, exerçant tous types d'activités dans des secteurs très divers.

Simon Associés, organisé autour de sept pôles de compétences complémentaires (corporate/cessions/acquisitions, fiscal, entreprises en difficulté, contentieux, franchise, immobilier, social), accompagne ses clients en conseil comme en contentieux dans l'ensemble des domaines du droit des affaires.

Simon Associés a développé, au moyen de procédures qualifiées et d'une organisation interne structurée, une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires, mettant en œuvre des actions et outils prenant en considération l'environnement technique, économique, humain, juridique et opérationnel de l'entreprise, garantissant ainsi un niveau de risque réduit à ses clients.

Simon Associés est membre de nombreuses organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires, ainsi qu'une lettre mensuelle consacrée à l'actualité juridique.

www.simonassociés.com